la feuille de chêne

bulletin d'information d'Avenir, Conservatoire d'espaces naturels Isère

n° 37 JUILLET 2012

MARAIS DE BERLAND - ST-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS (PHOTO : M. JUTON/AVENIR)

Un site, une gestion page 4

Le marais de Berland

Une petite zone à haute valeur patrimoniale

Édito

Jean-Luc Fornoni
Président d'Avenir

« **Pour une fois, le sujet de cet éditorial n'est pas l'explication ou** la justification de notre activité, mais l'annonce d'une bonne nouvelle : la gestion par notre Conservatoire d'un nouveau site, l'Ens départemental de Vieille Morte dans la plaine de Bourg d'Oisans. La caractéristique principale de ce nouvel Ens est que sa gestion se fera en partenariat avec le Parc national des Écrins, chacun des deux partenaires apportant ses compétences spécifiques. Pour le Parc national, il s'agit de la connaissance du territoire par ses agents assermentés qui assureront la surveillance du site et la réalisation de missions de suivis scientifiques. Les actions que nous avons menées de longue date sur le territoire de la plaine de Bourg d'Oisans (depuis 1989 avec le projet de classement en Appb de la forêt du Buclet) ont évidemment joué en notre faveur. Mais je suis persuadé que le fait que ce dossier ait été porté conjointement par deux structures différentes ayant une reconnaissance nationale a facilité son acceptation par le Conseil général de l'Isère. C'est le premier dossier de gestion que nous montons en partenariat avec un Parc national. La réussite de cette entreprise doit nous inciter à développer à l'avenir ce genre de partenariat avec d'autres structures de protection de l'environnement. Chacun y apporte ses compétences spécifiques dans un souci de gestion de plus en plus rigoureux des fonds publics qui nous sont confiés tout en maintenant le niveau de qualité de notre activité sur le terrain.

La reconnaissance officielle du réseau des Conservatoires d'espaces naturels (Cen) par la loi Grenelle apporte une meilleure visibilité aux Cen vis à vis des partenaires appartenant à des structures officielles nationales (parcs, réserves, Onf).

C'est dans ce contexte que se place le changement de nom d'Avenir le 25 avril lors de notre dernière Assemblée générale extraordinaire. Le remplacement de l'appellation "Agence pour la Valorisation des Espaces Naturels Isérois Remarquables" par "Conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir" dit "Cen Isère" nous permettra, au niveau local, d'être mieux perçus comme la délégation locale des Cen. Cette délégation et la reconnaissance qui en découle nous permettront de travailler avec toujours plus d'efficacité pour la protection de la biodiversité dans le département de l'Isère. »

À LA LOUPE — LA VIOLETTE ÉLEVÉE

La Violette élevée est qualifiée de très rare dans le tout nouveau catalogue de la flore vasculaire de la région Rhône-Alpes réalisé en mai 2011 par les deux Conservatoires botaniques alpin et Massif Central. Rien d'étonnant à cela, ses milieux de vie, les grandes vallées alluviales naturelles du Rhin et du Rhône, sont dramatiquement détruits ou artificialisés.

La violette élevée porte bien son nom car elle peut atteindre 50 cm dans les prairies inondables et les lisières de bois tendre moyennement humides du bord des eaux. En Isère, elle se maintient sur la Rnn de l'Île de la Platière, les méandres du Haut Rhône et sur une parcelle gérée par Avenir grâce à une convention avec un propriétaire privé de la commune de Courtenay dans l'Isle Crémieu. Le suivi de cette station en 2012 a permis d'observer 550 pieds dont 184 fleuris.

PHOTO : N. BIRON/AVENIR

Roger Marciau

SOMMAIRE

Des nouvelles des sites 2
- Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps
- Vieille morte
- Les observations naturalistes de 2011

Un site, une gestion 4
- Le marais de Berland

Le point sur... 6
- Le Conseil général de l'Isère

L'association Les Conservatoires 7
- Avenir devient le Conservatoire des espaces naturels Isère - Avenir
- Premières rencontres pour la conservation des pelouses et coteaux secs de Rhône-Alpes

Partenariats 8
- Nicolas Novel-Catin et le Conseil général de l'Isère

Le Conservatoire se présente 8

La Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps

Il est difficile de noyer une carpe…

Tout était prêt sur le petit étang de Balainière pour accueillir le public curieux de nature. Le hic, c'est que l'eau était trouble, les herbiers aquatiques inexistants et la petite faune absente. Les seuls hôtes visibles : des carpes.

Faute de pouvoir le vidanger, car creusé plus bas que son déversoir et alimenté de surcroît par des sources sous-lacustres, l'étang a été maintenu deux ans au plus bas. Mais, malgré le gel, la chaleur et la fidélité de plusieurs hérons, le nombre de carpes ne diminuait pas.

Deux stagiaires de la Réserve étant pêcheurs à la ligne, ils ont consacré 5 jours pour en sortir 164. Début 2012, après un pompage soutenu de l'étang, du matériel spécifique de pêche électrique a permis d'étourdir et récupérer à l'épuisette les derniers poissons.

Dès les premières semaines qui ont suivi l'exportation de ces 200 carpes (pour juste 5000 m² d'étang !), l'eau est devenue limpide, la végétation a gagné du terrain, les insectes, les crapauds, grenouilles et même les tritons ont réoccupé la place.

Plus que l'impact de simples carnassiers, les carpes arrivent à compromettre la pérennité même du milieu naturel qu'elles occupent

Grégory Maillet

PHOTO : G. MAILLET/AVENIR

Vieille morte

Un nouveau site en gestion pour le Cen Isère

Avec un nom peu engageant au premier abord ; "Vieille morte", cet Espace Naturel Sensible situé sur la commune de Bourg d'Oisans, préserve une remarquable forêt alluviale et une portion du système bocager de la plaine de Bourg d'Oisans.

Suite à la procédure de territorialisation d'un certain nombre d'agents du Conseil général de l'Isère (voir article page 6) un petit nombre de sites jusqu'ici géré en direct par le Cgi a été soumis à appel d'offre. Après une procédure de recherche de candidats, c'est la proposition Parc national des Écrins - Cen Isère qui a été retenue.

Notre travail consistera à mettre en place, pour le compte du Conseil général de l'Isère, les actions figurant dans le tout nouveau plan de préservation et d'interprétation pour les 5 prochaines années. Le Parc national des Écrins sera partenaire du Cen Isère notamment en ce qui concerne ses missions de suivis d'espèces et de surveillance mais également parce qu'il est opérateur local sur le site Natura 2000 des "milieux alluviaux, pelouses steppiques et pessières de la plaine de Bourg d'Oisans".

Afin de préparer notre collaboration, mardi 24 avril dernier a eu lieu une première visite conjointe sur site avec le Conseil général, l'ensemble des agents du secteur de l'Oisans et le Cen Isère afin d'échanger sur les mesures qui seront mises en place sur le terrain en faveur des espèces présentes et des milieux remarquables. Cela concerne notamment la sauvegarde la population de Sonneur à ventre jaune, en forte régression dans la plaine de Bourg d'Oisans.

Jean-Luc Grossi

Une nouvelle espèce en Isère… le Crabe vert !

PHOTO : G. MAILLET/AVENIR

C'est au hasard d'un suivi des eaux, qu'un crabe de 20 cm avec ses pattes écartées a été aperçu sous un pont de la tourbière. Cette espèce du littoral atlantique tolère les eaux saumâtres, mais n'a heureusement pas supporté celles de la tourbière. Unique individu trouvé début septembre 2011, il a vraisemblablement été amené par un vacancier qui s'en est débarrassé en le relâchant dans la nature.

Outre l'interdiction règlementaire de procéder à de tels déplacements d'animaux vivants, surtout en Réserve naturelle, il faut rappeler la menace que font peser ces introductions d'espèces sur les écosystèmes en place. Ce crabe, invasif dans le reste du monde, gisait au milieu d'écrevisses américaines bien vivantes, qui ont, elles, réussi leur acclimatation depuis longtemps en éradiquant de nos ruisseaux les écrevisses locales, moins compétitives et surtout sensibles au champignon pathogène apporté par les envahisseurs…

Combien d'introductions comme celle-ci ont heureusement échouées ?

Grégory Maillet

Les observations naturalistes remarquables de l'année 2011 sur les sites gérés par AVENIR

La faune...

Les odonates

- Aeschne isocèle (*Aeshna isoceles*) • Marais de Montfort - M. Jouvel
- Cordulie bidentée (*Cordulegaster bidentata*) • Tourbières de l'Herretang - L. Basso
- Cordulie à deux tâches (*Epitheca bimaculata*) • Étang de Montjoux - M. Juton
- Cordulie à tâches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*) • Marais de Montfort - E. Cappe
- Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) • Étang des Nénuphars - G. Delcourt • Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps - G. Maillet

Les mollusques

- Vertigo de Desmoulin (*Vertigo moulinsiana*) • Étang des Nénuphars - G. Delcourt

Les crustacés

- Crabe vert (*Carcinus maenas*) • Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps - G. Maillet

Les amphibiens

- Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) • Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps - G. Maillet
- Rainette verte (*Hyla arborea*) • Marais de Charvas - LPO 69
- Triton alpestre (*Mesotriton alpestris*) • Étang de Montjoux - M. Juton

Les reptiles

- Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) • Périmètre Natura 2000 de la Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps - J. Lucas
- Orvet fragile (*Anguis fragilis*) • Marais du Grosset - P. Suchet
- Vipère aspic (*Vipera aspis*) • Marais du Grosset - J. Lépine • Marais de Massieu - J. Lépine

Les oiseaux

Les Ardéidés

- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) • Étang de Montjoux - J. Carlin (CGI) • Tourbières de l'Herretang - P. Suchet et L. Basso • Confluence de la Bourbre et du Catelan - J.-L. Grossi et M. Juton
- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) • Marais de Charvas - P. Suchet
- Crabier chevelu (*Ardeola ralloides*) • Marais de Montfort - P. Suchet
- Héron pourpré (*Ardea purpurea*) • Tourbières de l'Herretang - L. Basso

Les Picidés

- Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) • Marais des Bruns - P. Suchet, G. Pasquier et J. Lépine

Les Strigidés

- Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) • Tourbières de l'Herretang - P. Suchet

Les mammifères

- Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) • Marais de Berland - P. Suchet
- Chien Viverin (*Nyctereutes procyonoides*) • Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps - G. Maillet
- Muscardin (*Muscardinus avellanarius*) • Marais de Charvas - P. Suchet • Marais de Chambrotin - P. Suchet, G. Pasquier et J. Lépine

... et la flore

Les Lemnacées

- Lenticule à nombreuses racines (*Spirodela polyrhiza*) • Marais de Berland - J.-L. Grossi

Les Ophioglossacées

- Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*) • Marais de Montfort - F. Gourgues (Gentiana) • Marais des Bruns - P. Suchet, G. Pasquier et J. Lépine

PHOTO : M. JUTON/AVENIR

PHOTO : P. SUCHET/AVENIR

PHOTO : P. SUCHET/AVENIR

PHOTO : M. JUTON/AVENIR

Photos ci-contre, de haut en bas : le Héron pourpré, le Muscardin, l'Orvet et le Triton alpestre

PHOTOS : P. SUCHET/AVENIR

CARTE D'IDENTITÉ

Marais de Berland

- **Type de site**
  ENS* associatif et APPB*
- **Localisation**
  Saint-Christophe-sur-Guiers
- **Principaux propriétaires**
  CEN Rhône-Alpes / CEN Isère, GRT Gaz et privés
- **Surface de la zone d'intervention**
  3,5 hectares
- **Gestionnaire**
  Conservatoire d'espaces naturels Isère - AVENIR
- **Période d'action du plan de préservation et d'interprétation**
  2010-2014

*ENS : Espace Naturel Sensible
*APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope

Le marais de Berland

Une petite zone à haute valeur patrimoniale

La zone humide de Berland est labélisée Espace Naturel Sensible - Associatif (ENS-A) depuis 2003 (délibération du Conseil général du 03 octobre 2003). La maîtrise d'ouvrage du site est assurée par le Conservatoire.

La toute première implication du Conservatoire sur le site du marais de Berland s'est faite au travers d'une opération départementale de souscription visant à préserver des stations de plantes protégées. C'est une orchidée remarquable (protégée à l'échelle nationale et visée par une directive européenne) qui était alors l'objet de cette souscription : le Liparis de Lœsel.

C'est ainsi qu'un premier document de gestion sommaire a été réalisé sur le site dans le milieu des années 90 mais les premières actions restèrent peu visibles du fait de la faible maîtrise foncière. Durant ce laps de temps, la découverte de nouvelles espèces patrimoniales est venue renforcer l'intérêt du site.

La récente augmentation de la maîtrise foncière et/ou d'usage sur le marais permit alors d'envisager des opérations de gestion plus conséquentes comme, par exemple, le déremblaiement de la plateforme GRT gaz en 2006.

Il devenait alors nécessaire de disposer d'un document qui cadre les actions à venir sur le site. C'est en 2010 que la nouvelle notice de gestion a été réalisée. Elle présente l'état des lieux et les propositions de gestion destinées à la conservation de ce marais remarquable, aussi bien pour son patrimoine naturel et son paysage que pour la protection des captages d'eau potable de la plaine.

En 2011, l'intérêt du site était à nouveau reconnu au travers de la prise d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) visant à protéger le site.

Description du marais

L'ENS du marais Berland est une zone humide composée essentiellement de milieux ouverts bordés par quelques boisements humides. Cet espace naturel est borné par la colline de Cordanière culminant à 553 m à l'Est et surplombé à l'Ouest par la falaise calcaire du Rocher du Frou culminant à 1200 m. Ce marais s'inscrit dans un paysage traditionnel montagnard composé de hameaux, d'une agriculture essentiellement dédiée au pâturage et d'un milieu forestier dominant sur les pentes.

Cette dépression a pour particularité de devenir un étang lors de phénomènes pluvieux importants. Ce marais a longtemps été exploité pour l'utilisation de la blâche en tant que litière. Mais depuis les années 70, il a progressivement été abandonné avant d'être reconnu comme un milieu naturel exceptionnel bénéficiant

PHOTOS : M. JUTON/AVENIR

Liparis de Lœsel

ainsi de mesures de restauration et de conservation.

Des milieux, une faune et une flore remarquables

Les bas-marais alcalins sont des habitats naturels composés essentiellement de petites Laîches et de mousses. Ces formations basses se développent sur des sols tourbeux gorgés d'eau en permanence, alimentés par des eaux pauvres en nutriments et fauchés ou pâturés annuellement.

Cette formation est caractérisée, entre autres, par la présence de la Laîche de Davall (*Carex davalliana*), petit carex calciphile.

On retrouve également dans ces habitats de nombreuses orchidées et notamment le Liparis de Lœsel (*Liparis loeselii*).

Les prairies dominées par la Molinie (*Molinia cearulea*) se développent sur des sols humides et pauvres en nutriments soumis à une fluctuation du niveau d'eau. On retrouve tout un cortège de plantes associées comme : *Deschampsia caespitosa*, *Calluna vulgaris*...

La représentation de cet habitat est faible et n'est maintenue sur le site que par la fauche de certaines parcelles.

Côté flore, 8 espèces sont protégées à l'échelle régionale et une est protégée à l'échelle nationale et visée par une directive européenne : le Liparis de Lœsel.

Côté faune, plusieurs espèces de chauves-souris utilisent le site en territoire de chasse, un papillon visé par une directive européenne est également présent, quelques espèces d'oiseaux et d'amphibiens. La seconde rareté du site réside dans la présence du Lézard des souches, une espèce très rare en Isère puisque seules trois communes l'hébergent.

Menaces sur le marais

Le marais de Berland est régulièrement impacté par des remblais provenant de matériaux de démolition ou des résidus d'ensilage mélangés à du plastique agricole. Ces dépôts de matériaux ont un impact important sur les habitats naturels et sur le fonctionnement hydraulique du marais. Ces remblais concernent à ce jour des terrains privés.

Une autre menace, moins visible mais tout aussi problématique, relève du non-raccordement d'un certain nombre de foyers dont une partie des écoulements rejoignent le marais de manière sauvage.

Jean-Luc Grossi

PHOTOS : J.-L. GROSSI

Lézard des souches

ZOOM SUR LA GESTION

En 2010, une notice de gestion a été validée, elle rassemble les orientations pour les années à venir (2010 - 2014). Deux grands objectifs rassemblent les principales actions de la notice de gestion ; la conservation voire l'amélioration du fonctionnement hydrologique du marais et la conservation et la restauration du bas marais à Liparis de Lœsel. Les objectifs de gestion sont présentés dans la carte ci-contre dont la légende est la suivante :

- Conserver et améliorer l'hydrologie du marais
- Déremblaiement et suppression des drains
- Conserver et restaurer les prairies tourbeuses
- Conserver et recréer les habitats du Lézard des souches
- Conserver les boisements
- Améliorer la mosaïque de milieux disponibles
- Augmenter la biodiversité du site
- Assurer la sécurité
- Mise en valeur du pont en pierre

Le Conseil général de l'Isère

Un partenaire important pour le Conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir

Que cela soit géographiquement, historiquement ou financièrement, le Conseil général de l'Isère est le premier partenaire institutionnel de notre Conservatoire d'espaces naturels. Quelques nouveautés dans notre collaboration et au sein des services même du Conseil général.

Renouvellement de la convention pluriannuelle avec le Département

Depuis 2006, le partenariat entre le Conseil général et le Conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir est défini dans des conventions pluriannuelles d'objectifs (Cpo) précisant la nature des opérations bénéficiant d'un soutien du Conseil général et les financements attribués. La dernière Cpo de 3 ans couvrait la période 2009-2011. Un nouveau document a donc été élaboré et validé lors de la commission permanente du 23 mars dernier pour la période 2012-2014. Cette convention s'inscrit dans la continuité des précédentes et toujours en conformité avec les grands objectifs du schéma directeur des Espaces Naturels Sensibles du département. On peut ainsi retenir de manière récurrente :

- l'accompagnement territorial des collectivités dans la prise en compte des milieux naturels dans leurs actions d'aménagement du territoire et de préservation du patrimoine naturel. L'expertise de sites potentiellement labellisables au titre de la politique Ens et l'accompagnement des communes s'engageant dans cette politique représente une partie importante de cette action conduite par le Cen Isère ;
- l'actualisation et le porter à connaissance de l'inventaire des zones humides de l'Isère ;
- la réalisation chaque année d'actions spécifiques. En 2012, l'effort portera sur les pelouses sèches avec la participation à l'animation des Maet pelouses sèches de Belledonne, l'organisation des rencontres pelouses sèches de Rhône-Alpes (voir article page 7) et la réalisation d'un dossier de faisabilité des pelouses sèches du sud Grésivaudan.

Cette convention cadre est complétée par une convention spécifique concernant notre action dans le domaine des sports de pleine nature et par l'ensemble des conventions de labellisation Ens des sites du Conservatoire.
Merci encore aux élus du Conseil général et aux techniciens du service développement durable de nous avoir renouvelé leur confiance sans faille.

Bruno Veillet

ZOOM SUR LES TERRITOIRES DU DÉPARTEMENT

Nouvelle organisation des services

Le Conseil général de l'Isère a restructuré son fonctionnement en décentralisant une partie de ces services, dont le service environnement. Le département se divise maintenant en 13 territoires, avec dans chacun d'eux une maison du Conseil général regroupant les agents et techniciens attachés à un des 13 secteurs géographiques.

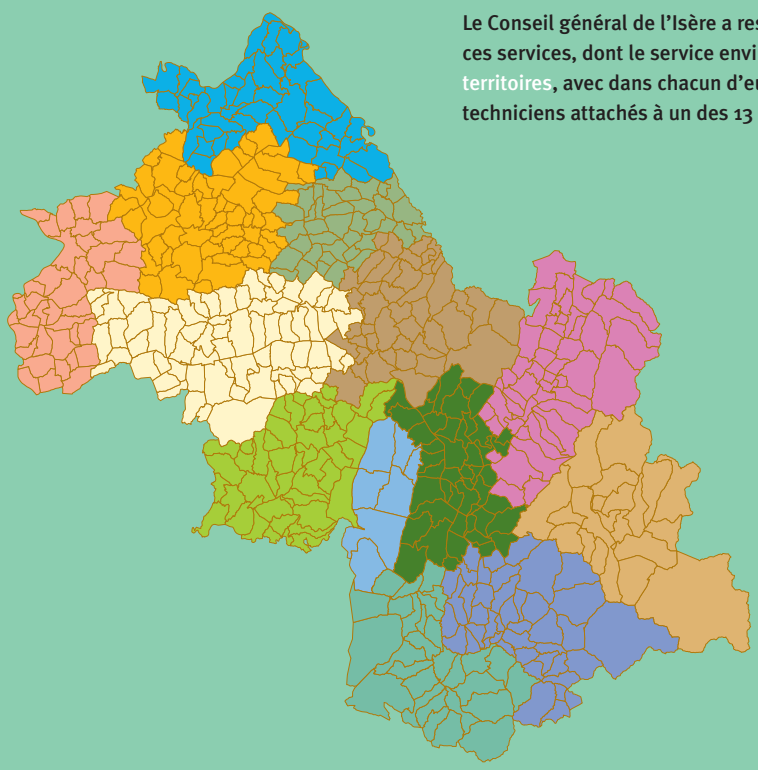

13 territoires, 13 maisons du Conseil général.

- Haut Rhône Dauphinois
- Porte des Alpes
- Vals du Dauphiné
- Isère Rhodanienne
- Voironnais-Chartreuse
- Bièvre Valloire
- Grésivaudan
- Agglomération grenobloise
- Vercors
- Sud Grésivaudan
- Oisans
- Matheysine
- Trièves

Pour en savoir plus :
https://www.isere.fr/Carte-Interactive

Campagne d'animation estivale des Espaces Naturels Sensibles départementaux

Comme chaque année, le Conseil général de l'Isère met en place du 16 juin au 2 septembre une campagne d'accueil et d'animation sur 11 sites naturels classés Espaces Naturels Sensibles.

En 2011, 13409 personnes ont été en contact avec les guides nature.

Le Cen Isère est impliqué dans cette opération puisqu'il intervient sur 5 des Ens départementaux ouverts au public : le marais de Montfort, l'étang de Montjoux, la tourbière du Peuil, le marais de Chirens et les tourbières de l'Herretang. Sur ces 2 derniers, 2 animateurs embauchés par le Cen Isère, Mathieu Boé et Émilie le Helloco, seront associés à l'équipe départementale des 19 guides nature d'animation et participeront comme les autres à l'accueil du public, à l'organisation de sorties naturalistes à thèmes (oiseaux, flore, libellules, amphibiens...) et d'affûts crépusculaires.

Les horaires et lieux de rendez-vous sont précisés dans le dépliant d'information disponible dans les offices de tourisme et présentés en page centrale dans l'Isère Magazine n°127 du mois de mai.

Un partenariat avec France Bleu Isère permettra d'être informé régulièrement de la campagne dans les émissions du matin, de 6h40 à 6h43 et France Bleu Midi où seront posées des questions sur le patrimoine naturel du département et les sites Espaces Naturels Sensibles.

Sur les sites des tourbières de l'Herretang et du marais de Chirens, les inscriptions et informations sont disponibles respectivement auprès des offices de tourisme de Saint-Laurent-du-Pont (04 76 06 22 55) et du Pays Voironnais (04 76 06 60 31) ou au Conseil général (04 76 00 36 37).

Bruno Veillet

Avenir devient le Conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir

Une nouvelle étape vers l'harmonisation nationale des Conservatoires

Dans un soucis d'harmonisation des appellations de chaque Conservatoire (certains s'appellent "Espaces naturels de..." , d'autres "Conservatoire des sites de...", d'autres encore "Conservatoire d'espaces naturels de...") et dans la perspective de l'attribution du nouvel agrément État-Régions, la Fédération nationale des Conservatoires d'espaces naturels a incité l'ensemble de ses membres à prendre l'appellation "Conservatoire d'espaces naturels". C'est ainsi que notre association, lors de sa dernière Assemblée générale extraordinaire du 25 avril, a modifié notre nom. Nous ne nous dénommons désormais plus "Agence pour la valorisation des espaces naturels isérois remarquables" dit "Avenir" mais "Conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir" dit "Cen Isère". Nous n'avons pu nous résoudre à supprimer totalement l'appellation historique Avenir qui nous a fait connaître, qui est désormais bien connu des acteurs de l'Isère et qui, encore pendant quelques temps, restera associée à notre nom. La réflexion sur un nouveau logo "national" sera conduite ultérieurement, probablement en même temps que nos collègues des Conservatoires départementaux savoyard et haut-savoyard.

Bruno Veillet

Premières rencontres pour la conservation des pelouses et coteaux secs de Rhône-Alpes

Deux jours pour échanger et définir une stratégie collective d'actions en faveur de ces milieux fragiles

Les 20 et 21 septembre prochains, le Conservatoire organise, en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes et l'association Lo Parvi, les premières rencontres pour la conservation des pelouses et coteaux secs de Rhône-Alpes.

Au programme : un tour d'horizon des connaissances et des inventaires, la nécessité de gestion et les outils mis en œuvre, le suivi et l'évaluation des gestions, les perspectives d'avenir. Le tout organisé sous la forme d'une journée en salle avec des interventions et une journée sur le terrain, en Isle Crémieu et dans l'Ain, avec présentation de cas concrets.

Ces rencontres reçoivent le soutien du Conseil général de l'Isère et de la Région Rhône-Alpes.

Anouk Merlin

Plus d'informations sur les rencontres : http://pelouses-seches-ra.blogspot.com

Carnet rose

Le Conservatoire souhaite la bienvenue à Léon, né en décembre 2011. Laura Jameau, la maman, a repris son poste au sein de la structure début juin 2012.

Nicolas Novel-Catin

Chef du service Développement durable • Direction de l'aménagement des territoires • Conseil général de l'Isère

AVENIR : Vous avez pris vos fonctions de chef du service développement durable en octobre 2011, quel bilan tirez-vous de ces premiers mois ?

N. Novel-Catin : Je suis heureux de valoriser ma formation initiale en sciences de l'environnement, car j'ai auparavant fait beaucoup d'aménagement et de développement local. J'arrive à la tête d'un nouveau service aux missions plus étoffées qui doit réussir une territorialisation. Les enjeux sont importants, mais j'ai une équipe motivée et dynamique, ce qui est très positif ! Il est toujours un peu déroutant de rentrer dans de nouveaux habits, se familiariser avec les sigles, connaître les espaces, les procédures. Après sept mois, je commence à me sentir plus à l'aise et surtout apporter un avis éclairé... mais j'ai encore beaucoup de choses à apprendre : c'est ce qui fait l'intérêt de l'exercice !

A : La nouvelle CPO entre AVENIR et le Conseil général a été validée le 23 mars dernier. La décentralisation de plusieurs missions du Conseil général au sein de ses territoires modifie-t-elle vos attentes vis à vis d'AVENIR ?

NNC : AVENIR peut nous aider dans cette territorialisation ! Je pense notamment à la présentation des enjeux naturalistes aux personnes qui ont été territorialisées, mais aussi aux outils de gestion des ENS. Certaines commandes partiront désormais directement des territoires. Mais le principal intérêt de cette nouvelle CPO, c'est la confiance mutuelle entre nos deux institutions, le Vice-Président du Conseil général, Serge Revel, et le président d'AVENIR, Jean-Luc Fornoni, renouvelée pour trois années...

PROPOS RECUEILLIS PAR BRUNO VEILLET

Roger Marciau

Responsable de la filière scientifique

AVENIR : Qu'est-ce qui t'a amené au Conservatoire ?

R. Marciau : Lorsque j'animais la commission flore de la FRAPNA Isère, nous avions eu l'idée de faire venir un huissier pour constater la présence d'une plante protégée dans un marais menacé de remblaiement. C'était en 1991, le directeur de la FRAPNA à l'époque, c'était Bruno Veillet, le marais c'était les Gourets, à Saint-Quentin-sur-Isère, devenu depuis Espace Naturel Sensible communal. J'ai ensuite travaillé au Museum d'histoire naturelle de Grenoble à l'élaboration de la liste régionale de plantes protégées, ce qui m'a valu d'être recruté par Hervé Coquillart au CREN à Lyon pour rédiger notamment l'atlas des plantes protégées de la région. C'est enfin grâce à l'attribution de la gestion de la RNN de l'étang du Grand Lemps à AVENIR que Bernard Cressens a pu m'embaucher en 1996. On voit que c'est la botanique et le combat associatif qui m'a amené aux zones humides et aux actions de conservation.

A : Quels sont tes principaux interlocuteurs ?

RM : C'est un grand privilège de mon poste d'avoir à entretenir des relations étroites avec le monde de la recherche aussi bien du triangle proche Lyon - Grenoble - Chambéry qu'avec des spécialistes nationaux au sein du Groupe d'étude des tourbières. Ma mission étant à la fois de pouvoir recruter des étudiants bien formés pour nos besoins et de susciter des recherches sur nos sites ou sur nos thématiques prioritaires et bien entendu bénéficier de leur expertise. Enfin, mon origine associative me permet également de dialoguer facilement avec les associations de protection de la nature du réseau patrimoine naturel de l'Isère pour coordonner nos actions de terrain.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANOUK MERLIN

2012 SOUTIEN INDIVIDUEL

Je souhaite soutenir les actions d'AVENIR

- en m'abonnant au bulletin d'information *La feuille de chêne* (3 ou 4 numéros par an) ..... **10 €**
- en devenant membre bienfaiteur ..... €
- en versant un don manuel de soutien de ..... €

Total de ma contribution pour l'année 2012 ..... €

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

.....

Fait à .....

le .....

Signature

Pour les communes et groupements de communes, s'adresser au bureau d'AVENIR.

avenir
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE L'ISÈRE

2, rue des Mails
38120 Saint-Égrève
Téléphone 04 76 48 24 49
Télécopie 04 76 48 24 26
Courriel avenir.38@wanadoo.fr
Site Internet http://avenir.38.free.fr

Conservatoires d'espaces naturels

AVENIR est membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels

La feuille de chêne
N° 37
Responsable de la publication : Bruno Veillet
Coordination et mise en page : Anouk Merlin
Maquette : Thomas Lemot
L'ensemble de l'équipe d'AVENIR a participé à la réalisation et à la relecture de ce numéro.
Bulletin tiré à 1300 exemplaires
par l'imprimerie Notre-Dame. ISSN 1767-9427

Avec le soutien de :
RhôneAlpes Région
isère CONSEIL GÉNÉRAL